



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 octobre 2014  
Français  
Original : anglais

**Soixante-neuvième session**  
Point 132 de l'ordre du jour  
**Budget-programme de l'exercice**  
**biennal 2014-2015**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

### **Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Historique**

1. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a été créée par la résolution 1401 (2002) du Conseil de sécurité pour une durée initiale de 12 mois. Le Conseil a ensuite prorogé le mandat de la Mission par ses résolutions 1471 (2003), 1536 (2004), 1589 (2005), 1662 (2006), 1746 (2007), 1806 (2008), 1868 (2009), 1917 (2010), 1974 (2011), 2041 (2012) et 2096 (2013). Par sa résolution 2145 (2014), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission jusqu'au 17 mars 2015.

2. Les élections présidentielle et provinciales, la formation d'un nouveau gouvernement ainsi que le retrait progressif de la force internationale de sécurité sont autant d'étapes importantes et délicates qui marquent la transition en Afghanistan. D'ici à la fin de 2014, le processus officiel de transition en matière de sécurité sera terminé et le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité viendra à expiration. Jusqu'à la fin de décembre 2014, des éléments essentiels du futur dispositif de sécurité afghan et de nouveaux partenariats vont être mis en place. Grâce à la tenue de l'élection présidentielle, à l'accord relatif à un gouvernement d'unité nationale, ainsi qu'à la signature d'un accord de sécurité bilatéral entre les États-Unis et l'Afghanistan prévoyant l'envoi d'une mission de transition placée sous l'égide de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'avenir immédiat est moins incertain. La formation et le fonctionnement d'un gouvernement d'unité nationale permettront d'éprouver la solidité du processus de transition et contribueront à l'évaluation technique du rôle de la Mission, dont la



réalisation est prévue au cours du dernier trimestre de 2014, sous réserve de l'évolution de la situation sur le terrain.

3. En 2014, le paysage politique a été dominé par les deux tours de l'élection présidentielle, les 5 avril et 14 juin, et, dans une moindre mesure, par l'élection des conseils de province, le 5 avril. La Commission électorale indépendante et la Commission indépendante du contentieux électoral ont mené à bien les préparatifs techniques des élections dans les délais prévus. Aucun candidat n'ayant obtenu plus de 50 % des voix au premier tour de l'élection présidentielle, un second tour a été organisé, comme le prévoit la Constitution, une décision qui a été contestée par les deux candidats arrivés en tête. Le deuxième tour a été suivi d'un audit électoral complet demandé par les deux candidats et les autorités afghanes, l'ONU prodiguant des conseils techniques. Après une crise politico-électorale prolongée, la Commission électorale indépendante a proclamé le nom du Président élu le 21 septembre, et il a prêté serment le 29 septembre. La Mission devrait continuer de jouer un rôle essentiel, grâce ses bons offices, en appuyant les mécanismes politiques et en coordonnant les conseils techniques fournis par l'ONU. Un aspect essentiel de ce travail consistera notamment à appuyer les efforts visant à rétablir la confiance dans les mécanismes et institutions afghans.

4. Une évaluation technique sera réalisée au dernier trimestre de 2014, sous réserve de l'évolution de la situation en Afghanistan, une fois que le nouveau Gouvernement aura défini ses priorités, y compris sa collaboration avec la communauté internationale, et compte tenu de la transition en matière de sécurité en cours. Elle visera à évaluer le rôle et la composition de la Mission, au vu des priorités et des attentes du nouveau Gouvernement. Les résultats figureront dans le prochain rapport que le Secrétaire général présentera au Conseil de sécurité sur la situation de l'Afghanistan pour l'aider à se prononcer sur le mandat de la Mission au-delà de mars 2015, ainsi que dans le projet de budget complet pour 2015, qui sera soumis pour examen à la deuxième partie de la reprise de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Le Conseil pourra réfléchir aux priorités, au mandat et à la zone d'intervention de la Mission dans le cadre de l'appui à la consolidation de la transition en Afghanistan.

5. Concernant l'avenir, les opérations de la Mission pourraient changer en 2015, sous réserve des vues du nouveau Gouvernement et des conditions de sécurité.

#### **Considérations relatives à la sécurité pour 2015**

6. Les conditions de sécurité devraient rester précaires et imprévisibles pendant la première partie de 2015. La transition en matière de sécurité touchant à sa fin, les partenaires internationaux appuieront les efforts prioritaires de l'Afghanistan concernant le renforcement des capacités des Forces nationales de sécurité afghanes à prévenir toute nouvelle détérioration des conditions de sécurité par des éléments hostiles, à appuyer la légitimité du nouveau Gouvernement et à assurer la tenue des élections parlementaires, prévues en 2015, dans un climat stable et sûr, permettant de ce fait aux institutions et aux services publics de fonctionner. L'ONU reste préoccupée par les menaces combinées que constituent les actes criminels et l'économie illicite, notamment dans un contexte caractérisé par des luttes de pouvoir locales sur l'accès aux ressources qui alimentent un conflit complexe et changeant.

7. Les activités de l'ONU devraient rester perturbées par les mêmes problèmes de sécurité que les années précédentes. Les évaluations préliminaires effectuées au premier semestre de 2014 font apparaître une recrudescence du nombre d'incidents portés à la connaissance de l'Organisation par rapport à 2013. Globalement, on estime que les menaces directes et indirectes auxquelles l'ONU est exposée resteront cohérentes avec la situation actuelle en matière de sécurité, qui a des incidences sur l'accès aux populations et l'exécution des programmes. La Mission, en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Siège, continuera de s'assurer que les dispositifs de sécurité actuels et les stratégies d'atténuation des risques connexes sont en place, conformément aux politiques et aux normes de l'Organisation en matière de sécurité. Assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies pour lui permettre de mener des activités programmatiques demeurera une priorité essentielle de la planification stratégique dans les mois à venir et pourrait nécessiter un investissement supplémentaire subordonné à l'évolution de la situation en matière de sécurité.

#### **Ressources demandées à titre temporaire pour 2015**

8. Dans l'attente de la décision du Conseil sur le rôle futur de la Mission en Afghanistan, et compte tenu de l'incertitude qui pèse sur un certain nombre d'hypothèses retenues aux fins des prévisions, il convient de veiller à ce que les dispositifs financiers nécessaires soient en place pour que la Mission soit en mesure de continuer de fonctionner au cours du premier semestre de 2015 et de mieux cerner ses besoins véritables à mesure que la situation sera plus claire sur le terrain.

9. Les crédits ouverts pour la Mission pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 s'élèvent à un montant total de 191 364 500 dollars, et il est prévu que les dépenses pour la même période s'élèvent à 189 936 000 dollars. Le montant du solde inutilisé devrait s'élever à 1 428 500 dollars à la fin du mois de décembre 2014, ce qui s'explique principalement par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu, notamment pour la Police des Nations Unies, le personnel recruté sur le plan international et les Volontaires des Nations Unies, compte tenu des déploiements tardifs. Par conséquent, un montant de 94 968 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) est demandé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015, représentant 50 % du montant des prévisions de dépenses pour 2014.

10. Un projet de budget détaillé pour 2015 sera soumis à l'examen de l'Assemblée générale durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-neuvième session. Pendant la phase intérimaire, la Mission pourra élaborer un projet de budget complet prenant pleinement en compte les décisions du Conseil de sécurité et couvrant tout l'éventail de ses opérations en 2015.

11. Dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/69/363), le Secrétaire général prie l'Assemblée de se prononcer concernant les ressources demandées à titre temporaire pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.